

InFO Santé

Hausse illégale des tarifs de nos mutuelles santé en 2026



Nous avons tous constaté une hausse de nos cotisations santé, toutes mutuelles confondues (8% en moyenne) : **pourant la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 (votée en décembre 2025) interdit aux mutuelles d'augmenter leurs tarifs par rapport à 2025.**

REVENDIQUER L'APPLICATION DE LA LOI :

- Le syndicat Force Ouvrière 3M dénonce cette hausse illégale.
- Vous trouverez ci-joint le courrier type à remplir et envoyer à *VOTRE MUTUELLE* pour qu'elle renonce à vous appliquer une hausse de tarif en 2026.

Un message clair : **Votre santé est notre priorité.**